Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 056-215602152-20261020-DE20261013-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°20261013

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mille vingt six
le: 8 octobre
Pour : 11 Contre :0 Abstention :0
Le Conseil municipal de la commune de SAINT-GONNÉRY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de
M. Claude VIET
Date de la convocation : 2 octobre 2026
PRESENTS : MM VIET C- ANGER M- SCHNAIDERMAN C- BIDAN D – RENOUARD R- ETIENNE R – LE ROUX N- GUIHARD P- COLLET C – LE BIHAN L- CHEVALIER N- MENEC A – CAILLERE A
Secrétaire : ANGER M.
ABSENTS : CALME M, HUET P.

Cdg56 Renouvellement Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, ainsi que les agissements sexistes

Considérant la délibération du 29 septembre 2025 décidant d'adhérer pour le personnel au dispositif devenu obligatoire de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, ainsi que les agissements sexistes proposé par le Cdg 56, le conseil municipal au renouvellement de la convention à compter du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2032 et autorise le maire ou un adjoint à signer la convention et les documents afférents à cette démarche.

Affiché le 12 octobre 2026
Pour extrait certifié conforme,
Saint-Gonnery, le 12 octobre 2026
Le Maire,
Claude VIET.